COLLÈGE SAINT-ANDRÉ
BORDEAUX

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES
N° 01/2026

Marché de services – Voyage scolaire en Grèce

Du 21 au 25 mars 2027

28 élèves de 3e + 3 accompagnateurs

Pouvoir adjudicateur	Collège Saint-André – 59 rue Cerey – 33200 Bordeaux
Représentante du pouvoir adjudicateur	Mme Cécile DIOT, cheffe d'établissement
Service acheteur	Service de gestion du collège
Comptable assignataire	Agent comptable du lycée Camille Jullian – Bordeaux

Document de consultation – version septembre 2026

1. Objet et cadre du marché

1.1 Objet

La présente consultation a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Grèce pour 28 élèves mineurs de classe de 3e (effectif prévisionnel) et 3 accompagnateurs, du 21 au 25 mars 2027.

Le titulaire assure une prestation globale comprenant notamment le transport aérien, les transferts et transports terrestres nécessaires au programme, l'hébergement, les repas prévus, les réservations et droits d'entrée, les assurances demandées, l'assistance et l'ensemble des frais indispensables à la réalisation du séjour.

1.2 Procédure

Le marché est passé selon une procédure adaptée, sous réserve que la valeur estimée du besoin relève des conditions prévues par l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

1.3 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique. L'objet du marché correspond à une prestation de voyage scolaire globale et coordonnée, dont les différentes composantes doivent être articulées par un interlocuteur unique afin d'assurer la cohérence du séjour et la gestion des aléas.

2. Pièces du marché et contenu de l'offre

Les pièces contractuelles comprennent notamment :

- l'acte d'engagement (article 16)
- le présent cahier des clauses particulières (CCP) ;
- le mémoire technique détaillant les moyens et modalités d'exécution de la prestation ;
- le programme détaillé et chiffré du séjour proposé par le candidat.

Le candidat remet dans son offre les informations permettant d'apprécier l'ensemble des critères d'attribution définis à l'article 15.

3. Durée et lieu d'exécution

Le séjour se déroule en Grèce du 21 au 25 mars 2027. Le départ et le retour sont organisés depuis Bordeaux-Mérignac. Les prestations sont exécutées à Athènes, Delphes, Olympie, Tolo, Épidaure, Mycènes et dans les lieux nécessaires à la réalisation du programme.

4. Effectifs et variation du nombre de participants

L'offre est établie sur la base de 28 élèves et 3 accompagnateurs, soit 31 voyageurs. Le prix du marché est établi pour l'ensemble du groupe, soit 31 participants (28 élèves et 3 accompagnateurs). Le coût correspondant aux accompagnateurs est intégré au coût global du voyage ; aucune gratuité individualisée au bénéfice des accompagnateurs n'est demandée.

Le candidat précise dans son offre les conséquences financières et les conditions applicables en cas de variation raisonnable de l'effectif avant le départ, ainsi que les dates limites associées. Aucun supplément ne pourra être appliqué sans accord préalable de l'établissement.

5. Prix

5.1 Forme et contenu

Le prix est global et forfaitaire, exprimé en euros TTC. Il comprend tous les frais nécessaires à la bonne exécution du voyage. Aucun paiement direct ne doit rester à la charge des élèves ou des accompagnateurs pour une prestation annoncée comme incluse.

Toute remise commerciale éventuellement consentie par le titulaire est appliquée au prix global de la prestation et bénéficie au groupe dans son ensemble ; elle ne peut être affectée exclusivement aux accompagnateurs.

L'offre financière fait apparaître au minimum :

- le prix global TTC pour le groupe de 31 voyageurs ;
- le prix TTC par élève servant à l'information et au calcul de la participation des familles ;
- la ventilation du prix global permettant à l'établissement d'identifier les éléments nécessaires à l'élaboration de son budget, sans faire apparaître de « gratuité accompagnateur » ;
- les éventuels postes non inclus, qui doivent être expressément et limitativement identifiés ;
- les conditions financières applicables en cas de variation d'effectif.

5.2 Révision

Le candidat précise si le prix proposé est ferme ou, lorsqu'une révision est juridiquement et contractuellement prévue, les conditions exactes de celle-ci. Toute évolution de prix doit être explicitement encadrée dans l'offre.

6. Transport aérien et bagages

Le transport aérien aller-retour est prévu entre Bordeaux-Mérignac et Athènes. Le candidat indique obligatoirement la compagnie, les numéros de vols lorsqu'ils sont connus, les horaires prévisionnels, le caractère direct ou avec escale, le nombre et la durée des escales et la durée totale du trajet.

Le tarif aérien comprend au minimum, pour chaque voyageur :

- un accessoire ou bagage personnel aux dimensions admises par la compagnie ;
- un bagage en soute d'au moins 15 kg ;
- tous frais, taxes et suppléments nécessaires à l'émission et à l'utilisation des billets.

Les transferts entre les aéroports, les hébergements et les sites du programme, ainsi que les transports terrestres nécessaires pendant tout le séjour, sont compris dans le prix.

7. Hébergement

Le candidat décrit précisément chaque hébergement proposé et indique :

- le nom, l'adresse, la catégorie ou le niveau de confort de l'établissement ;
- la localisation au regard du programme et les temps de trajet prévisionnels ;
- la répartition envisagée des élèves et des adultes dans les chambres ;
- la présence et la configuration des sanitaires ;
- les modalités permettant une surveillance adaptée d'un groupe de mineurs ;
- les prestations incluses (linge de lit, serviettes, petit-déjeuner, etc.).

Les draps sont fournis. Toute modification d'hébergement après attribution doit être signalée sans délai à l'établissement et proposer un niveau de prestation au moins équivalent.

8. Restauration

Le candidat présente un tableau jour par jour précisant chaque repas inclus et son format (petit-déjeuner, panier-repas, repas au restaurant, repas chaud, etc.). Les prestations doivent être adaptées à des adolescents et respecter la réglementation applicable en matière d'hygiène alimentaire.

Les régimes alimentaires particuliers et allergies signalés par l'établissement doivent pouvoir être pris en compte. Tout repas non compris dans le prix doit être clairement identifié dans l'offre, avec une estimation du coût à la charge éventuelle des familles.

9. Programme minimal des visites et excursions

Jour 1 – 21 mars 2027 : Bordeaux – Athènes

Vol au départ de Bordeaux ; accueil et transfert ; découverte d'Athènes ; déjeuner en taverne ; visite du site de l'Agora grecque ; visite du site et du musée de l'Acropole ; dîner et nuit à Athènes.

Jour 2 – Delphes – Olympie

Petit-déjeuner ; départ matinal pour Delphes ; sanctuaire d'Apollon et fontaine Castalie ; musée archéologique ; déjeuner ; départ pour Olympie avec passage du golfe de Corinthe par le pont Rion-Antirion/Trikoupis ; dîner et nuit à Olympie.

Jour 3 – Olympie – Argolide – Tolo

Petit-déjeuner ; site d'Olympie (sanctuaire de l'Altis, temple de Zeus, temple d'Héra, atelier de Phidias, stade antique, Léonidaion) ; musée archéologique ; musée des Jeux antiques ; déjeuner ; départ pour l'Argolide ; dîner et nuit à Tolo.

Jour 4 – Épidaure – Mycènes – Athènes

Petit-déjeuner ; arrêt à Nauplie ; Épidaure (théâtre, sanctuaire et musée) ; déjeuner ; Mycènes (site, musée et Trésor d'Atrée) ; arrêt au canal de Corinthe ; dîner et nuit à Athènes.

Jour 5 – 25 mars 2027 : Athènes – Bordeaux

Petit-déjeuner ; Départ à 7h pour le Cap Sounion ; transfert à l'aéroport ; vol retour vers Bordeaux. Le candidat précise explicitement les repas éventuellement non inclus ce jour.

Le candidat peut proposer des ajustements d'horaires ou d'ordre des visites rendus nécessaires par les contraintes de transport, d'ouverture des sites ou de sécurité, sous réserve de conserver un programme pédagogique et un niveau de prestations équivalents.

10. Réservations, entrées et frais inclus

- les réservations et droits d'entrée de toutes les visites et excursions prévues ;
- les transports et transferts nécessaires ;
- les frais de dossier, taxes, péages, stationnements et autres frais liés au voyage ;
- les documents de voyage nécessaires au groupe ;
- les éventuels guides ou prestations d'accompagnement annoncés dans l'offre.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage doivent être intégrés à l'offre. Aucun frais correspondant à une prestation incluse ne pourra être demandé directement aux élèves ou aux accompagnateurs.

11. Assurances, assistance et gestion des aléas

Le prix comprend :

- une assurance assistance couvrant le groupe pendant toute la durée du séjour ;
- une assurance annulation couvrant notamment les cas de force majeure et les situations médicales prévues au contrat ;
- la couverture de l'annulation en cas de démission ou d'impossibilité de participation d'un élève dans les conditions prévues au contrat ;
- une garantie annulation incluant les risques d'attentat lorsque ceux-ci sont assurables selon les conditions du contrat proposé.

Le candidat joint ou décrit précisément les garanties, exclusions, franchises, plafonds et procédures de déclaration. Il indique également les modalités d'assistance joignables pendant le séjour, notamment en dehors des horaires ouvrables.

L'offre précise la procédure prévue en cas de retard, annulation ou modification d'un vol, d'indisponibilité d'un hébergement, d'incident médical ou de tout autre événement affectant le déroulement du séjour.

12. Paiement et facturation

Les factures sont déposées sur Chorus Pro. Le règlement intervient selon les règles de la commande publique et de la comptabilité publique applicables. Le candidat indique l'échéancier de paiement qu'il propose ; celui-ci ne devient contractuel qu'après acceptation par l'établissement.

13. Responsabilité, assurance professionnelle et résiliation

Le titulaire fournit une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et toute pièce nécessaire à l'exercice légal de son activité. Les conditions de résiliation et les conséquences financières d'une annulation ou d'une modification sont précisées dans l'offre et les documents contractuels.

14. Modalités de la consultation

Les éléments suivants sont à compléter par le service de gestion avant publication :

Date limite de remise des offres	27 octobre 2026
Modalité / plateforme de remise	Sur la plateforme de publication Lien de consultation https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/170680/show
Durée de validité des offres	2 mois à compter de la date prévisionnelle d'attribution : 16 janvier 2027
Date prévisionnelle d'attribution	Le 16 novembre 2026
Contact pour renseignements	Mme Bernardot Nathalie par mail : secgest.0330066t@c-bordeaux.fr

15. Critères d'attribution et analyse des offres

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères ci-dessous. Les mêmes critères sont appliqués à l'ensemble des offres recevables.

Critère	Pondération	Éléments appréciés
Prix	40 %	Prix global TTC, prix par élève et maîtrise des coûts annexes.
Qualité et adéquation de la prestation	35 %	Transport et horaires ; escales ; hébergements ; restauration ; conformité et qualité du programme ; précision du mémoire technique.
Organisation, sécurité et assistance	15 %	Organisation opérationnelle ; interlocuteur ; assistance pendant le séjour ; gestion des aléas ; assurances et procédures d'urgence.
Caractéristiques environnementales de l'offre	10 %	Mesures concrètes liées à l'exécution du voyage : optimisation des transports et transferts, limitation des déplacements inutiles, choix de prestataires/hébergements engagés dans des démarches environnementales, réduction des déchets et documents dématérialisés, éléments objectivement vérifiables.

15.1 Méthode de notation proposée

Afin d'assurer une analyse homogène, chaque critère qualitatif est noté sur 10 puis pondéré. Le prix est noté selon la formule : note prix = 10 × (prix de l'offre recevable la moins chère / prix de l'offre analysée). La note finale est ramenée sur 100.

Pour les critères qualitatifs, la grille indicative suivante peut être utilisée :

Note /10	Appréciation
0	Absent / non renseigné
2	Très insuffisant
4	Insuffisant
6	Satisfaisant
8	Très satisfaisant
10	Excellent / répond pleinement aux attentes

16. Engagement du candidat

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent CCP et s'engage, en cas d'attribution, à respecter l'ensemble des prestations et conditions qu'il contient ainsi que les engagements figurant dans son offre.

Nom / raison sociale	
Nom et qualité du signataire	
Fait à / le	
Signature	

ANNEXE – Grille d'analyse des offres

Cette grille est destinée à l'analyse interne des offres. Les appréciations doivent être factuelles, liées aux éléments annoncés dans la consultation et appliquées de manière identique à tous les candidats.

Critère	Poids	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Observations
Prix	40 %				
Qualité / adéquation	35 %				
Organisation / sécurité	15 %				
Environnement	10 %				
TOTAL	100 %				

Références juridiques vérifiées lors de la mise à jour : *Code de la commande publique, notamment art. R. 2123-1 (procédure adaptée, selon la valeur estimée du besoin), L. 2152-7 et R. 2152-7 (choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et prise en compte obligatoire des caractéristiques environnementales pour les consultations.*